

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Déclaration du groupe des entreprises

Cet avis est une première pour la section des affaires européennes et internationales puisque c'est, en effet, la première fois que le gouvernement se dote d'une loi de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale. Il s'agit là d'une excellente initiative puisqu'elle devrait permettre de clarifier les orientations voulues en la matière et d'apporter ainsi une meilleure cohérence dans nos actions dans la durée.

Même si le texte qui nous a été proposé a donné lieu à de nombreux débats au sein de la section, un large consensus s'est dégagé, tant sur les objectifs et les priorités fixés dans le projet de loi, que dans les insuffisances de hiérarchisation que nous avons relevées.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les propositions, que nous partageons dans leur ensemble, et qui vous ont été parfaitement présentées par le rapporteur. Je tiens d'ailleurs à le féliciter, d'abord d'avoir accepté cette saisine, au pied levé et dans des délais très restreints, et aussi pour la qualité du travail qu'il a conduit, en veillant toujours à ce que l'aide publique au développement soit financée par des réorientations budgétaires et non par la création de nouvelles ressources !

Le groupe des entreprises partage notamment le constat de la section concernant les besoins d'efficacité, de transparence et de redevabilité de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Il plaide notamment pour une plus grande traçabilité des aides et des processus d'allocation des fonds et un système renouvelé d'évaluation annuelle de l'aide octroyée, fondé sur une série d'indicateurs établis sur la base d'une concertation avec le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDISI). Tout ceci apparaît comme des principes de saine gestion.

Je veux tout particulièrement insister sur le rôle primordial des entreprises en matière de développement puisque ce sera par la mobilisation des entreprises locales - et notamment des PME/PMI - que passera le développement économique durable des territoires en développement. Beaucoup d'entreprises françaises sont déjà impliquées dans des actions de dynamisation territoriale dans de nombreux pays et leur expérience du terrain leur donne une bonne connaissance des réels besoins des zones concernées. C'est pourquoi il nous semble très important que les entreprises soient associées de près à la définition des politiques économiques envisagées dans ces pays et à leur application.

L'aide au développement et la solidarité internationale sont un enjeu stratégique pour le maintien de la paix et même si nous souhaitons que la France et l'Europe jouent un rôle plus actif sur la scène

internationale, tant en matière d'initiatives que de recherche de plus grande cohérence et de meilleure efficacité, le groupe des entreprises a voté favorablement l'avis.